



Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

**Objet :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

**Délibération**

**procédure acquisitive  
de la STEP N°B309  
ainsi que le chemin  
d'accès**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025

N°33

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie  
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric  
Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MITTENAERE Johnny  
Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Mr ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

Mme Le Maire expose la situation de la Station d'Épuration et son chemin d'accès qui perdure depuis plusieurs années.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal d'entamer la procédure acquisitive de la parcelle N° B 309, ainsi que son chemin d'accès.

Après avoir ouï l'exposé de Mme Le Maire, Le Conseil Municipal, à 5 voix POUR et 1 voix d'ASTENTION

Décide

D'entamer la procédure acquisitive sur la station d'Épuration (parcelle B309) ainsi que son chemin d'accès,

D'autoriser Mme Le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application de ces décisions.

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)